

COMPTE RENDU REUNION N°2-2021
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 26 FEVRIER A 18H A LA MAIRIE

PRESENTS : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr JUNG, Mmes DARMAILLAC, DELMON, NEOLIER, MANGEARD, RANSON, Mrs FUSEAU, LA SOUDIERE, PAILLAT.

Excusés : Mr LESPINARD, Mr PONTCHARRAUD a donné pouvoir à Mme GORGAS.

Mme DELMON Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 1.2021 DE LA REUNION DU 29.01.2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Le compte de Gestion 2020 dressé par Le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	487 728.41 €
Recettes :	710 232.46 €
Résultat antérieur de l'année :	+ 352 195.76 €
Résultat de clôture	+ 574 699.81 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	724 923.31 €
Recettes :	998 994.66 €
Résultat antérieur de l'année :	- 90 060.01 €
Soit	+184 011.54 €
Solde des restes à réaliser	- 69 463.45 €
Résultat de clôture	+114 547.89 €

Monsieur Le Maire a quitté la salle, le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Mr GALLARD Michel, doyen de la séance, et après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020.

. AFFECTATION DES RESULTATS :

. Le résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2020, excédentaire de 574 699.81 €, est en report à nouveau créditeur au compte 002 de la Section de Fonctionnement.

. Le résultat de la Section d'Investissement de l'exercice 2020, excédentaire de 114 547.89 €, est en report à nouveau créditeur au compte 001 de la Section d'Investissement.

. PREPARATION DU BUDGET 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire présente la préparation du budget 2021 de la Section de Fonctionnement.

Sont également évoqués les taux d'imposition, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts en 2021, les subventions aux associations de la commune sont reconduites pour 2021, la commission de Monique DELHOULMEAU, va étudier les critères d'attribution.

Les primes au personnel sont attribuées en tenant compte du salaire des agents au 1^{er} Janvier 2021, les indemnités du Maire et des Adjoints selon le barème national.

Rendez-vous avec Mr le Trésorier de Jarnac, le 16 Mars 2021, avec Mr le Maire et Catherine BLAISE, Secrétaire.

Les commissions vont se réunir pour préparer leurs projets d'investissement et les présenteront lors de la prochaine réunion du conseil du Vendredi 26 Mars, vote du Budget le Vendredi 02 Avril en présence de Mr DANEY, Trésorier.

. GRAND COGNAC : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) RAPPORT N°28 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Grand Cognac, concernant le rapport n° 28 de la CLECT relatif à la révision de l'attribution de compensation dans le cadre de la convention des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la révision de l'attribution de Fonctionnement : 4 324 € et d'Investissement : 8 648 € en faveur de la commune.

. COÛT DE FONCTIONNEMENT 2020 DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION DE GRAND COGNAC :

Monsieur le Maire précise que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base des éléments suivants: Coût unitaire horaire des frais de personnel multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) constaté par la commune pour l'année, et coût annuel des frais annexes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'année 2020, le coût unitaire horaire des frais de personnel à 25.62 €/heure et le coût des frais annexes à 26.22 €.

. Rappel de la visite du Président de Grand Cognac Jeudi 04 Mars à 18h à la mairie.

. DEMANDE DE MODIFICATION NOM DE RUE :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier des habitants de la Cité des Egards, sollicitant la dénomination Allée des Egards, le conseil municipal à l'unanimité est favorable à ce changement de nom. Une demande de renseignement a été adressée à l'AMF pour connaître la procédure à effectuer.

La séance est levée à 19H45.

La Secrétaire – Stéphanie DELMON

